

**Règlement du jeu « Etude de satisfaction du site Renault.fr » pour Renault  
Du 03 avril au 04 mai 2018**

**ARTICLE 1. Le tirage au sort « Etude de satisfaction du site Renault.fr » pour Renault**

La société Nova Consulting, SAS au capital de 40 000 euros, dont le siège social est sis 20 rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, 75004 Paris, enregistrée sous le numéro 493 266 910 RCS Paris, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Etude de satisfaction du site renault.fr » permettant aux participants de gagner des lots, par tirage au sort, après réponse au questionnaire portant sur leur comportement vis-à-vis de leur véhicule automobile, de leur utilisation et satisfaction du site web Renault.fr.

En participant au jeu « **Etude de satisfaction du site Renault.fr** » pour Renault, vous acceptez le présent règlement. Toute contravention au présent règlement ou toute fraude ou suspicion sérieuse de fraude autoriserait Nova Consulting à annuler la participation au Jeu-concours.

**ARTICLE 2. Durée du Jeu**

Le Jeu commence le 03 avril 2018 à 17h et se poursuit jusqu'au 04 mai 2018 à 00h, heures de Paris. Néanmoins, Nova Consulting se réserve le droit de mettre fin au Jeu de manière anticipée en cas de survenance d'un cas de force majeure ou de tout évènement extérieur à sa volonté rendant la continuation du Jeu impossible. La responsabilité de Nova Consulting ne pourra être engagée de ce fait.

Le seuil minimum de participants est de 3000. En deçà de ce seuil, le jeu concours sera prolongé d'une durée de 2 mois maximum afin d'obtenir le seuil de participants nécessaire à l'étude.

**ARTICLE 3. Conditions de participation**

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeure ayant sa résidence habituelle en France et ayant visité au minimum 2 pages du site Renault.fr.

Le terme « participant » désignera, pour les besoins du présent règlement, toute personne remplissant cette condition.

Nova Consulting décline toute responsabilité en cas de problème technique rencontré pour accéder au jeu.

Sont exclus de la participation au Jeu les employés de Nova Consulting et les membres de leurs familles en ligne directe, ainsi que les membres du personnel des sociétés (ou partenaires) participant à l'organisation du jeu, notamment la société 55 et les membres de leurs familles en ligne directe.

Toute participation incomplète, avec des coordonnées inexactes, remise en double sera automatiquement et irrémédiablement considérée comme nulle. Les membres d'une même famille sont autorisés à participer sur un seul et unique formulaire.

Toute tentative de fraude sera immédiatement sanctionnée par l'interdiction pure et simple de participer au présent jeu ainsi qu'à tout jeu et/ou concours que la société Nova Consulting pourra organiser à l'avenir.

**ARTICLE 4. Modalités de participation**

La participation au jeu est libre. Elle est proposée dans le cadre de l'apparition d'une pop-in lors de la visite du site Renault.fr. Les internautes éligibles doivent avoir au minimum visité 2 (deux) pages du

site Renault.fr. Pour participer au Jeu, le Participant doit cliquer sur le lien renvoyant vers le questionnaire en ligne et le remplir.

La participation se fait en répondant au sondage accessible via le bouton « Je participe » de la pop-in.

Les dotations mises en jeu sont les suivantes : 1 Renault Twingo Limited d'une valeur de 13 050€ TTC (selon le tarif 220701 applicable au 9 janvier 2018), consommation et émissions homologuées selon réglementation applicable ; 20 chèques cadeaux d'une valeur d'achat unitaire de 50 €.

Les frais d'immatriculation et de mise à la route de la Renault Twingo Limited sont à la charge du gagnant.

Par ailleurs, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et de valeur équivalente.

Le tirage au sort sera effectué par Nova Consulting. Chaque gagnant prendra contact avec Nova Consulting pour confirmer les modalités du lot gagné.

Les dotations sont nominatives et ne sont ni échangeables, ni remboursables en numéraire, ni cumulables, ni rétroactives, ni prorogables. Les gagnants ont jusqu'au 30 Juin 2018 18 heures (heure de Paris) pour contacter Nova Consulting pour discuter les modalités du lot gagné.

#### **ARTICLE 5. Limitation de responsabilité**

Sous réserve des dispositions impératives de la loi applicable, dans le cas où la responsabilité de Nova Consulting à l'égard d'un Participant venait à être engagée, le montant de l'indemnité due à ce titre ne saurait excéder la valeur de la dotation mise en Jeu au titre du potentiel gain.

#### **ARTICLE 6. Données personnelles, vie privée**

Les données personnelles collectées sont traitées par RENAULT SAS, en tant que responsable de traitement, aux fins de la participation au jeu décrit dans le présent règlement.

La notion de « Données Personnelles » désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

Quel que soit le support de la collecte, le caractère obligatoire des réponses est indiqué dans les formulaires. Si vous ne souhaitez pas fournir de tels renseignements, nous ne pourrions pas traiter votre demande. Les autres informations sont destinées à mieux vous connaître et sont, par conséquent, facultatives. Vous êtes libre de ne pas les renseigner.

Les Données Personnelles sont exclusivement destinées à RENAULT SAS, les sociétés de son groupe, les membres de son réseau commercial et ses sous-traitants pour le traitement de tout ou partie des Données Personnelles, dans la limite nécessaire à l'accomplissement de leurs prestations. Les Données Personnelles peuvent le cas échéant être transférées en dehors de l'Union Européenne étant précisé que ce transfert est effectué selon les mesures de garanties prévues par la loi Informatique et libertés.

Vous disposez, sur simple justification de votre identité, d'un droit d'accès à vos Données Personnelles, ainsi que celui de demander à ce que soient rectifiées, mises à jour ou supprimées les données inexactes, incomplètes ou périmées, vous concernant, et celui de vous opposer, sous réserve de justifier d'un motif légitime, à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement.

Vous avez également la possibilité de définir des directives soit générales soit particulières à l'égard de certains traitements, pour la conservation, l'effacement et la communication de vos données personnelles en cas de décès. Vous pouvez modifier ou supprimer ces directives à tout moment. Les directives particulières peuvent être enregistrées auprès du responsable du traitement. Les directives générales peuvent être enregistrées auprès d'un tiers de confiance numérique certifié par la CNIL.

Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Service Relation Client RENAULT – F-92109 Boulogne Billancourt Cedex.

RENAULT conservera vos Données Personnelles dans un environnement sécurisé pendant la durée nécessaire pour gérer votre participation au jeu et, le cas échéant, pendant la durée de conservation prévue par la législation applicable.

#### **ARTICLE 7. Dépôt du présent règlement**

Le présent règlement est déposé à la SCP DARRICAU PECASTAING, Huissier de Justice associé, 4 place Constantin Pecqueur, 75018 Paris auquel est confié le contrôle du bon déroulement de sa mise en œuvre. Il peut être consulté pendant toute la durée du jeu sur le site internet de l'Etude <http://www.etude-dp.fr/huissier-jeux-concours/consulter-reglements-jeux-concours.php>.

Le Règlement complet sera également adressé, à titre gratuit, à toute personne, sur simple demande adressée à la SOCIETE NOVA CONSULTING, 20 rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, 75004 Paris.

Les frais de Timbre seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande à toute personne qui en fait la demande au même moment.

#### **ARTICLE 8. Droit applicable, juridiction compétente**

Le présent règlement est soumis aux droits français et européen, dans la mesure où cette loi ne prive pas les participants de la protection qui leur est accordée par la législation d'ordre public de leur pays, par exemple les lois protégeant les droits des consommateurs

Si tout ou partie de ce règlement est déclarée invalide ou inapplicable par une juridiction ou autorité compétente, les dispositions continueront de s'appliquer.

Tout litige pour lequel les autres parties ne parviendraient pas à un accord amiable sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Le présent jeu et l'ensemble des éléments le composant sont la propriété de la société Nova Consulting sans égard au fait que lesdits éléments puissent ou non être protégés en l'état actuel de la législation par un droit d'auteur ou de toute autre manière. Dès lors, toute reproduction et/ou représentation et/ou diffusion, en tout ou en partie, sur tout support électronique ou non, présent ou futur, sont interdites sauf autorisation expresse et préalable de la société Nova Consulting. Toute personne contrevenant à cette interdiction, engage sa responsabilité pénale et civile et peut être poursuivie notamment sur le fondement de la contrefaçon.

#### **ARTICLE 9 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION**

Les frais de connexion à Internet nécessaires à la participation (base forfaitaire 0,22 € TTC/participation) seront remboursés sur simple demande écrite adressée à Nova Consulting, 20 rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, 75004 Paris.

Toute demande de remboursement ne contenant pas les informations ci-dessous ne pourra être traitée :

- Nom du Jeu-Concours ;
- Nom et prénom du Participant, adresse e-mail ;
- L'heure et la date de connexion ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire.

Une seule demande de remboursement des frais de connexion par mois et par participant sera prise en compte conformément aux spécifications énoncées ci-dessus.

Fait à Paris, le 29 Mars 2018